

provinces Maritimes et de la politique d'ensemble du gouvernement fédéral en vue de promouvoir le développement économique et le bien-être de la région atlantique.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Albert est revenu à la charge, lorsqu'il a soulevé la question ici même il n'y a pas longtemps. Il a demandé au ministre si le projet de loi respecterait les droits des Maritimes. Le ministre le lui a affirmé. Nous attendons impatientement les résultats de l'étude instituée par le ministre. Des firmes réputées, me dit-on, y participent. Quels qu'en soient les résultats, j'espère que la Chambre en sera saisie et que nous pourrions discuter la question vitale du transport dans notre région.

J'aimerais maintenant soulever la question de la garde côtière du Canada. J'ai inscrit une question au *Feuilleton* à ce sujet. Si je présente ces questions maintenant plutôt que lors de l'examen de crédits particuliers, c'est afin de permettre au ministre de répondre plus tard.

L'honorable représentant a annoncé le 27 mai 1965 la construction de quatre bateaux supplémentaires pour la patrouille des côtes atlantiques. Nous savons qu'il y a une urgente nécessité de ces bateaux. J'ai demandé dans ma question si les appels d'offres seraient faits dans tout le pays ou dans certaines régions seulement. C'est une chose que j'aimerais savoir. Dans le passé, à l'époque où nous siégeons de l'autre côté de la Chambre, des bateaux moyens de garde côtière ont été construits, dont un dans les chantiers maritimes de Ferguson dans ma circonscription. Le ministre des Transports avait fait en sorte que les contrats soient adjugés par région, quoique sur appel d'offres. J'espère que le ministre nous dira quand ces nouveaux bateaux seront construits et quand les appels d'offres seront faits.

Il est une autre question importante pour la région atlantique dont j'aimerais dire quelques mots. Il s'agit des subventions à la construction de navires. Il y a quelques années, lorsque M. Alex Watson était président de la Commission maritime, il désirait ardemment mettre au point un programme de subventions à la construction de bateaux. Je me rappelle en avoir discuté avec lui maintes fois dans son bureau. C'est à lui que nous devons l'institution de ce programme et je tiens à lui en rendre hommage maintenant. Les travaux qu'il a accomplis sont tout à son honneur.

Le programme initial était destiné à venir en aide à nos chantiers navals et à leurs travailleurs pour leur permettre de soutenir la concurrence des autres chantiers maritimes du monde. Je formule cette mise en garde au sujet du programme actuel, après avoir lu la

déclaration du ministre et noté les questions posées à la Chambre à ce sujet. J'espère que cette subvention de 25 p. 100, qui doit baisser à 17 p. 100 en 1972, sera suffisante. Certains dirigeants de chantiers navals en doutent un peu. Il faut y veiller attentivement.

J'aimerais poser au ministre une question précise; peut-être s'en occupera-t-il. Il a dit dans sa déclaration dont je cite un passage:

En même temps, le Règlement régissant le drawback afférent à la construction de navires, lequel autorise un drawback de 99 p. 100 des droits de douane payés sur les marchandises importées qui entrent dans la construction originale de navires, sera aboli sauf en ce qui a trait au matériel militaire.

Je voudrais lui demander ce qui va se produire dans les cas où un chantier maritime a commandé certaines pièces avant le 1^{er} janvier 1966 mais ne les a pas encore reçues. Supposons qu'on ait posé la quille et que le navire soit en voie de construction mais que l'on n'ait pas encore reçu de l'étranger les pièces nécessaires à la construction. Cet arrangement s'appliquera-t-il dans ce cas, ou faut-il que les pièces soient arrivées au Canada avant le 1^{er} janvier? Voilà un point d'une importance toute particulière pour les régions comme la mienne où le programme de construction de chalutiers est en cours. Le ministre m'a assuré que le programme resterait en vigueur et que le taux de 50 p. 100 continuera à s'appliquer à la construction des chalutiers.

J'aimerais savoir pendant combien de temps encore cette subvention sera accordée. Comme l'a signalé mon ami de Queens-Lunenburg, notre industrie de la pêche a grand besoin de ces chalutiers, dont la construction a fourni beaucoup de travail dans notre région. Nous espérons que nombre d'autres chalutiers seront construits et, je le répète, nous aimerions savoir pendant combien de temps encore la politique actuelle restera en vigueur.

Quand le ministre a visité ma circonscription un certain jour de novembre dernier, il a atterri à un certain aéroport. Je m'empresse d'ajouter que je suis toujours heureux de voir l'honorable représentant dans ma région. En fait, je suis certain qu'il a contribué à ma réélection. Le ministre connaît l'aéroport de Trenton. La société *Eastern Provincial Airways*, y exploite un service. Soit dit en passant, j'ai entendu quelqu'un parler de l'E.P.A. comme de l'*Eastern Pickersgill Airways*. Je ne sais à quoi m'en tenir à cet égard, mais je sais que le vice-président de cette ligne aérienne a communiqué avec la Chambre de commerce de la région de New-Glasgow et a informé ses membres que certaines améliorations seraient apportées à